



présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher	maire conseiller administratif
Monsieur	Philippe Zaugg	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Janine Delmenico Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias	Katia Gregori Marta Macchiavelli Heidi Tercier Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Daniel Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman	Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Adrien Rufener Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark
<u>excusés</u>	Philippe Decrey Florian Wünsche	conseiller administratif conseiller municipal

ordre du jour :

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de délibération (point non traité lors de la séance du 11 avril 2017)
Déposé par M. Philippe Calame, président de la commission des finances, visant la modification du règlement du conseil municipal suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 11388 modifiant la Loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05. (dm-17-01)
6. Crédits budgétaires supplémentaires 2016. (da-17-05)
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2016. (da-17-06)



8. Comptes 2016 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. (da-17-07)
9. Demande d'un crédit de CHF 1'900'000,- en vue des travaux de réaménagements du parc Munier. (da-17-08)
10. Projets de délibération.
11. Propositions du conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.
14. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018. (dm-17-02)

*

M. Zaugg, président, salue la présence de M. Pascal Uehlinger, Maire, de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, M. Philippe Guex, secrétaire général ainsi que l'assistance.

0. Préambule

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président fait la déclaration suivante :

Je tenais à remercier trois de mes collègues dont Messieurs Martin Germann, Philippe Noël et Madame Katia Gregori, suite à mon léger malaise lors du dernier municipal.

Autre parenthèse je tiens à féliciter trois de nos chers collègues du conseil municipal pour leur brillante prestation lors du marathon de Genève ;

- Monsieur Bruno Da Silva arrivé premier en tant que représentant du conseil municipal ainsi que Madame Heidi Tercier et de Monsieur Daniel Avidgor, également présent lors de cette manifestation Madame Michèle Sonzogni et Monsieur Fabrice Boux de Casson. Bravo à eux.

Suite au dernier week-end du mois d'avril, je tenais également à remercier toutes les personnes qui se sont investies lors de notre déplacement pour fêter ce 45^{ème} anniversaire de notre jumelage avec Graveson.

Encore une fois un très grand merci pour cette splendide statue qui nous a été donnée par le conseil de Graveson.

M. le Président excuse l'absence de M. Philippe Decrey, conseiller administratif.

M. Singh indique que M. Florian Wünsche aura un peu de retard.

M. le Président ouvre la séance :



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017

1.1. correction page 434 point 3.2.2. – communications de M. Marc Kilcher

en milieu du paragraphe il faut lire : ...à l'association du chemin des Pinsons...(et non Pinçons)
(demande de : Mme Julie Bersier)

suite à cette demande de correction, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017 est approuvé.

2. Communications du bureau du conseil municipal

M. le Président donne lecture des courriers suivants :

2.1. courrier du 24 avril 2017 de Mme Maria Pinto concernant une demande d'occupation supplémentaire de la salle de rythmique pour le cours de Zumba

Cher Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Par la présente, je me permets de me présenter : je m'appelle Maria Pinto et je donne un cours de Zumba depuis le mois de septembre 2014 à la salle de rythmique de l'école du Bois-Des-Arts, les lundis de 19h30 à 20h30, les mercredis de 17h à 18h et les vendredis de 20h à 21h. J'ai choisi ces trois jours afin de permettre à tout un chacun de venir selon sa disponibilité.

J'ai commencé ce cours avec mes proches au début, quelques mois plus tard plusieurs personnes du quartier s'y sont intéressées et viennent selon leur disponibilité.

Concernant la décision du 28 février 2017 de M. Philippe Decrey qui représente le conseiller administratif (cf. lettre annexée). J'ai discuté avec la représentante du groupe de Zumba et j'ai informé toutes les personnes qui fréquentent le cours.

De ce fait, je saisis cette occasion pour vous faire part du mécontentement et de l'incompréhension totale de toutes les personnes participantes, relative à cette décision radicale de la part du Conseiller Administratif.

Lors de notre rendez-vous du 2 mai prochain avec le conseiller administratif, une représentante du groupe viendra avec moi ainsi qu'une autre personne qui prendra note de cet entretien.

Je tiens à préciser que j'ai une activité professionnelle que j'exerce en dehors de la Zumba et que je ne donne pas cette activité pour m'enrichir.

C'est une activité non lucrative et je tiens à le démontrer à Monsieur le Maire le jour du rendez-vous.

Pour information, le cours est gratuit pour les enfants ainsi que pour ma famille.

De temps en temps, je donne des cours gratuits, cela permet de remercier la présence de chacun pour chaque effort effectué au cours de Zumba.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que cette activité physique aide les personnes qui viennent à :



- évacuer le stress et rendre le quotidien plus joyeux,
- être positif et alléger la vie de celles qui traversent les épreuves de la maladie, la dépression ou la chimiothérapie,
- participer aux fêtes et manifestations dans les Trois Chênes, pour la fête de la Musique, à la maison du Quartier, etc...
- rendre plus conviviale la vie autour des repas partagés entre la famille et les amis durant la fête de l'Escalade, fêtes de Noël.

En recevant des retours positifs de la part des participants, je trouve mon travail gratifiant et cela n'a pas de prix ! Pour certaines personnes comme les Mamans seules avec leurs enfants qui peuvent participer à la Zumba, ce sont des moments exceptionnels !

Etant donné le prix modique de CHF 10,- demandé à chaque participant, cela permet à des personnes auparavant isolées dans le quartier qui n'avaient aucune activité, ni la possibilité financière, de pratiquer du sport.

Tous ces moments partagés et les effets incalculables pour chacun autour de cette activité sont multiples.

Pour info, environ 3 à 4 fois par année, une grande partie des recettes des cours sont versées à des associations telles que :

- La recherche suisse contre le cancer,
- Médecins sans Frontières,
- Fondation de Sclérose en plaques,
- Fondation suisse des Paraplégiques,
- Réagir association Solidarité,
- Participation à Terre des Hommes.

Geste reconnu et gratifiant pour tous, sans lequel l'activité zumba ne serait pas possible.

Aussi, je suis ouverte à toute discussion pour nous permettre de pouvoir continuer à utiliser cette salle que nous apprécions tous vu, sa proximité aux Thônésiens.

Le groupe ainsi que moi-même attendons vivement le rendez-vous du 2 mai prochain pour arriver à un accord qui puisse satisfaire les deux parties. Ainsi, nous pourrions continuer cette magnifique activité qui nous tient à cœur !

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil Municipal, mes salutations distinguées.

ainsi que du courrier adressé à la mairie en date du 20 janvier 2017

concerne : demande d'occupation supplémentaire de la salle de rythmique

Monsieur le Conseiller administratif,

Tout d'abord, je tiens à remercier la commune de Thônex qui me permet d'occuper la salle de rythmique, depuis maintenant deux ans, afin de donner des cours de Zumba, chose que je fais avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, soit les lundis de 19h30 à 20h30, les mercredis de 17h à 18h et les vendredis de 20h0 à 21h, ceci à la grande joie des zumbettes !!

Suite à mon entretien téléphonique avec Madame Valérie Cuozzo, en date du 19 Janvier 2017, je lui ai fait part de mon souhait d'occuper la salle de rythmique après le cours de Zumba le mercredi à 18h, ceci à raison de 45 minutes, afin de permettre d'effectuer le stretching que je trouve important pour le bon renforcement musculaire de chacun après l'effort soutenu durant le cours de Zumba.



Elle m'a proposé d'écrire à la Mairie pour cette demande supplémentaire.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous accorderez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, mes salutations distinguées.

puis, M. le Président informe des prochaines assemblées générales des associations communales :

2.2. Assemblée générale de « l'Association de défense des Communaux d'Ambilly et des espaces-verts » qui se tiendra, demain, le mercredi 10 mai 2017 à 19h, à la salle des Peupliers.

2.3. Assemblée générale des « Habitants de Moillesulaz-Foron et de Thônex-Nord » qui se tiendra le lundi 29 mai à 18h30 au restaurant scolaire de l'école Marcelly – salle les Oiseaux.

pour clore ce point des communications du bureau M. le Président précise

2.4. qu'à 23h. il sera passé au point 11 de l'ordre du jour - « Propositions du conseil administratif ».

3. Communications du conseil administratif

3.1. M. Pascal Uehlinger, maire

3.1.1. Brochures EasyVote

M. le Maire fait savoir que les brochures EasyVote ne sont pas parvenues à la Mairie à la date promise. Suite à de multiples demandes qui ont rempli une journée de travail de deux collaborateurs, elles ont été livrées avec six jours de retard. M. le Maire estime que ces brochures contiennent des informations très lacunaires qui, de son point de vue, ne sont d'aucune aide aux citoyens puisqu'elles ne font que donner à ceux-ci des informations sur les autres médias leur permettant de voter. En outre, les votations qui importent aux Genevois sont celles liées aux TPG, alors que les brochures EasyVote donnent uniquement des informations sur des sujets fédéraux. Il distribue les brochures aux élus pour que ceux-ci décident si le processus d'impression mérite de se poursuivre.

3.1.2. Abri de la protection civile des Trois-Chênes

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Poggia qui informe de la fermeture de l'abri de protection civile des Trois-Chênes :

M. le Maire,

En juin 2015, suite à l'afflux de requérants d'asile sur le canton de Genève, l'Hospice général se voyait contraint d'ouvrir l'abri de protection civile des Trois-Chênes afin d'y accueillir les nouveaux arrivants, son dispositif d'hébergement étant saturé.



L'été dernier, les prévisions du secrétariat d'État aux migrations relatives au nombre de personnes qui devaient déposer une demande d'asile dans notre pays ont été revues à la baisse. De fait, les arrivées de migrants sur le canton de Genève ont été moins élevées que prévu. Compte-tenu de ce qui précède, l'Hospice général a fermé l'abri de protection civile des Trois-Chênes le 17 mars 2017. Cette fermeture de l'abri PC sera effective pour autant qu'il n'y ait pas de changement quant aux arrivées.

Je tiens à remercier chaleureusement la commune de Thônex et son association de bénévoles de leur précieux soutien et engagement en faveur des migrants, lequel a grandement contribué à offrir un accueil digne aux migrants résidant dans cet abri.

Je vous prie de croire, M. le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée,

Mauro Poggia

3.1.3. Tournoi de foot et de pétanque

M. le Maire indique que lui-même et M. Kilcher se sont inscrits au tournoi de foot et de pétanque du 11 juin et demande si d'autres élus se portent volontaires.

- 5 élus se disent intéressés par le tournoi de pétanque

3.1.4. Recours contre une autorisation de construire

M. le Maire annonce que la commune de Thônex a déposé recours contre une autorisation de construire délivrée à un projet de construction de cinq villas contiguës dont la surface au sol dépasse de peu 35 m² après révision des plans. Il rappelle que le propriétaire s'obstine à construire cinq villas individuelles, au lieu de réaliser quatre bâtiments de dimensions plus « dignes » de villas individuelles comme le préconise M. le Maire, mais a accordé une concession : celle d'élever la superficie des deux chambres à l'étage à plus de 9 mètres carrés. M. le Maire demande aux élus ce qu'ils souhaitent entreprendre en fonction du résultat du recours : la commune doit-elle poursuivre la démarche et se rendre en tant qu'entité publique auprès du Tribunal fédéral ? M. le Maire donne pour information le recours aux élus et les priera de se prononcer à ce sujet durant les divers.

3.1.5. Cours de Zumba

Au sujet du courrier précité, M. le Maire indique que les conseillers administratifs ont reçu la professeure de Zumba et lui ont demandé de se constituer en association pour que la commune reçoive des comptes, même si ceux-ci sont sommaires. Une partie des bénéfices étant reversés à des associations, le Conseil administratif a décidé de réattribuer la salle de rythmique à la professeure de Zumba, car ses cours ne représentent pas une activité lucrative.



3.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.2.1. Distribution de petites poubelles vertes

M. Kilcher fait savoir que la première distribution de poubelles vertes a rencontré un franc succès, car en un seul jour, plus de cinq-cents poubelles ont été distribuées à des personnes qui, en principe, habitent à Thônex et se sont déplacées à la place du Chêne Vert à cette occasion. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la semaine de valorisation des déchets, se poursuivra le samedi 13 mai à l'occasion d'une deuxième distribution.

3.2.2. Sports et écoles

M. Kilcher annonce que dix associations sportives des Trois-Chênes se présenteront aux élèves des trois écoles le vendredi 12 mai de 16 h à 19 h à l'école Adrien-Jeandin. À cette occasion, chaque association organisera une animation et les enfants pourront s'inscrire en prévision de la rentrée de septembre.

3.2.3. Tournoi de pétanque

M. Kilcher rappelle qu'un tournoi de pétanque est prévu le 8 juin.

4. Rapports des commissions

M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du bureau donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mai 2017 qui s'est tenue en commissions réunies :

4.1. séances du 4 mai 2017 en commission réunies

1. avancement du projet de réalisation d'un groupe scolaire dans le périmètre des Communaux d'Ambilly.

Rapport de la séance de commissions réunies du 4 mai :

La séance s'est tenue en présence de 19 conseillers municipaux ainsi que du Maire, M. Uehlinger, et du conseiller administratif M. Decrey. Il y avait un seul point à l'ordre du jour qui était intitulé : « avancement du projet de réalisation d'un groupe scolaire dans le périmètre des Communaux d'Ambilly ».

Les commissions réunies ont auditionné MM. Chevalley, du bureau CLR architectes et M. Lorenzini du bureau 2DLC architectes. Il s'agissait d'une présentation des modifications intervenues dans le développement du projet de groupe scolaire aux Communaux d'Ambilly. Autrement dit, l'école devrait être implantée dans le cadre des Communaux d'Ambilly. La commission s'est penchée avec attention sur les évolutions proposées de façon à pouvoir émettre à l'intention du Conseil administratif un avis consultatif.

Après avoir pris connaissance et débattu de l'ensemble des modifications présentées, la commission a recommandé la poursuite du projet présenté par 18 voix pour et 1 abstention.

Il n'y a pas eu de divers lors de cette séance de commissions réunies.

La séance a été levée à 20 h 30.



5. Projets de délibération visant la modification du règlement du conseil municipal suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 11388 modifiant la Loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05. (dm-17-01)

M. le Président rappelle que ce point n'a pas été traité lors de la séance du 11 avril 2017, en raison de l'heure limite de 23h qui était dépassée.

Puis, il demande à M. Philippe Calame, signataire, de donner lecture du projet de délibération :

Projet de délibération visant la modification du règlement du conseil municipal suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 11388 modifiant la Loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05.

exposé des motifs

Le Grand Conseil, qui n'est malheureusement pas un exemple à matière d'efficente gestion de son temps de travail et des délais de traitement des dossiers, a jugé dans sa majorité, qu'il fallait expliquer aux communes, qui n'ont, qu'à de très rares exceptions, pas de soucis de retard dans leurs ordres du jour ni dans la gestion du temps de leurs séances du Conseil municipal, comment gérer leur fonctionnement, dans ce cas précis de la manière de traiter les amendements votés en séance de commission.

Or la modification de la LAC dans sa nouvelle teneur à son article 10, alinéa 4 stipule que pour continuer à faire ce que nous faisons tout simplement jusqu'à maintenant il est nécessaire de prévoir par règlement la possibilité d'amender un projet en commission, le vote final étant bien évidemment toujours de compétence du Conseil municipal dans sa séance plénière. L'idée étant que dans la majorité des cas une part très importante des amendements votés en commission ne sont pas remis en cause lors du Conseil municipal et que donc de proposer de voter sur la version amendée en commission permet de simplifier les débats et les votes en plénière.

Donc après un long traitement en commission du Grand Conseil de cette loi maintenant en vigueur, nous devons modifier notre règlement.

En qualité de président de la commission des finances, qui est habituellement chargée des questions de modifications du règlement du conseil municipal, je vous sou mets une modification de notre règlement purement formelle et sans enjeux politiques avec une reprise mot pour mot du texte de l'article 10, alinéa 4 de la LAC pour intégration dans notre règlement à son article 75 en ajoutant à la suite du contenu actuel (inchangé), le nouveau paragraphe suivant :

« Les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au conseil municipal, qui peut les amender ».

Il est encore nécessaire de préciser que le président de la commission doit en faire part dans son rapport et je propose une modification minime dans ce sens de l'article 76.

Je vous remercie d'approuver cette modification de notre règlement sans un retour en commission, afin de ne pas perdre trop de temps à cette modification formelle pour mettre notre règlement en conformité avec la nouvelle loi.

Philippe Calame, conseiller municipal et président de la commission des finances.



PS : pour information voici la loi telle que votée par le Grand Conseil.

Loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05
(Pour clarifier les compétences des conseils municipaux !) (11388)

du 1er septembre 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Article 1 Modification

La loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est modifiée comme suit :

Article 10, alinéa 4
(nouveau, les alinéas 4 et 5 anciens devenant les alinéas 5 et 6)

⁴ Le conseil municipal peut, par règlement, prévoir que les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au conseil municipal, qui peut les amender.

texte de la délibération :

- vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 10, alinéa 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Le conseil municipal

décide

1. De modifier le règlement du conseil municipal du 24 février 2016 et adopté dans sa dernière teneur par le Conseil d'Etat en février 2016, comme suit :

article 75 alinéa 3 (*nouveau*)

Les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au conseil municipal, qui peut les amender.

article 76 (*nouvelle teneur*)

Les rapports que les commissions présentent au conseil municipal doivent toujours conclure à l'acceptation, à l'amendement, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition examinée.

aux votes :

- *l'entrée en matière sur cet objet est acceptée à l'unanimité*
- *la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est mise au vote :

d é l i b é r a t i o n

visant à la modification du règlement du conseil municipal
suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 11388
modifiant la Loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05



- vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 10, alinéa 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le conseil municipal

d é c i d e

1. De modifier le règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003 et adopté dans sa dernière teneur par le conseil d'Etat en février 2016, comme suit:

article 75, alinéa 3 (nouveau)

Les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au conseil municipal, qui peut les amender.

article 76 (nouvelle teneur)

Les rapports que les commissions présentent au conseil municipal doivent toujours conclure à l'acceptation, à l'amendement, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition examinée.

Au vote, la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

6. Crédits budgétaires supplémentaires 2016 (da-17-05)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, demande au Président si ses explications peuvent porter sur les points 6 et 7 relatifs aux comptes communaux 2016.

M. le Président répond par l'affirmative.

M. le Maire commente une présentation qui a été exposée sommairement aux membres de la commission des finances : il commence par rappeler que les projections pour l'année 2016 étaient pessimistes et que les magistrats avaient demandé aux services de la commune de veiller à leurs dépenses. Or, même si la commune n'a pas dissolu de provisions pour présenter un bilan positif, le résultat du compte de fonctionnement de l'année 2016 affiche tout de même un excédent de plus de CHF 2'868'000.- qui provient essentiellement de recettes extraordinaires.

M. le Maire présente ensuite les charges et les recettes :

- Les charges du personnel, qui sont incompressibles, représentent un quart des dépenses de la commune;
- L'amortissement de la parcelle 5633 sise aux Communaux d'Ambilly a été soldé à hauteur de CHF 1'575'000.- ;
- Le « pic » qui se dégage dans la rubrique « Finances et impôts » provient des 3 % de frais de perception sur les recettes supplémentaires ;
- Quant aux revenus, l'essentiel provient des personnes physiques ;
- Thônex compte pour l'instant parmi les communes perceptrices de la péréquation intercommunale ;



- La taxe professionnelle de CHF 1.5 millions est tributaire d'une seule grande entreprise par rapport à laquelle les autres ont un poids très faible.

Puis, M. le Maire indique que la commune a réalisé peu d'investissements par rapport à ceux qui étaient prévus pour 2016, raison pour laquelle ses comptes connaissent un excédent de financement. Les investissements notables sont les suivants :

- rénovation de la mairie : CHF 113'000.- ;
- Concours MICA relatif à l'école public : CHF 543'000.- ;
- Salle des fêtes, bâtiment et rénovations : CHF 124'000.- ;
- Route du Bois-des-Arts : CHF 770'000.- ;
- Fin des travaux de la rue Adrien-Jeandin : CHF 664'000.-.

M. le Maire ajoute que Thônex rachète progressivement la dette communale par habitant au fil des échéances, ce qui fait que celle-ci diminue et peut être absorbée grâce à la trentaine de millions de liquidités dont dispose la commune. En d'autres termes, la dette par habitant de Thônex est nulle. M. le Maire se dit à l'écoute des éventuelles questions et tient à remercier le personnel communal, le service financier et le secrétaire général qui ont dû redoubler d'efforts pour dresser les comptes dans les temps, notamment durant les périodes de grande chaleur qui ont été la cause de nombreuses absences.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 avril 2017 :

L'ensemble des crédits budgétaires complémentaires à approuver, pour un total de CHF 627'464.75, a été explicité par avance dans les documents des comptes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2016.

A noter que ce chiffre doit être mis en parallèle aux économies réalisées sur le budget pour un montant total de CHF 1'320'410.42.

Il convient d'ajouter au montant des crédits à voter ce soir, 2 crédits budgétaires complémentaires déjà approuvés par le Conseil municipal en 2016 pour un montant de CHF 1'628'909.00, dont un amortissement extraordinaire liée aux Communaux d'Ambilly pour un montant de CHF 1'574'909.00.

L'ensemble des crédits supplémentaires sont couverts par les revenus supplémentaires de CHF 3'782'801.32.

Il convient ici de relever l'excellente documentation reçue par les membres de la commission par courrier et à l'avance afin d'étudier ces crédits complémentaires et les comptes dans le détail avant la séance. L'ensemble des commissaires remercient et applaudissent M. Frédéric Giroud du service financier.

Les commissaires ont préavisés favorablement ces crédits complémentaires à l'unanimité, soit 14 voix.

M. le Maire souhaite apporter deux précisions : la première porte sur le poste 30.2.365.00 qui concerne le nombre de spectacles à Opus One. Selon l'avenant au contrat, le nombre de spectacles doit se situer entre quinze et dix-sept, alors que seuls treize ont été organisés, car la salle des fêtes n'a pas été suffisamment disponible. M. le Maire soutient que le nombre d'événements prévu dans le contrat sera atteint en 2017. La deuxième précision porte sur la



rubrique 54.3.314 : le raccordement du jardin d'enfants sur l'installation de chauffage de l'école Marcelly s'est révélé plus complexe et coûteux que prévu, car les offres reçues ont toutes été plus onéreuses que l'estimation proposée par l'ingénieur et les honoraires de ce dernier n'ont pas été pris en compte dans le montant budgétisé. En outre, il a été décidé de remplacer les régulateurs et les circulateurs afin d'éviter tout risque de panne. Pour ces raisons, la rubrique 54.3.314 affiche un dépassement de CHF 31'000.-.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Arpidone donne lecture d'une déclaration pour les points 6 et 7 au nom du PDC Thônex :

En préambule à notre déclaration, nous formulons nos remerciements d'usage aux services financiers de l'administration communale ainsi qu'au Conseil administratif *in corpore* pour la qualité de l'information présentée.

Nous sommes satisfaits de constater, si le besoin s'en faisait encore ressentir, que les deniers publics sont gérés avec toute la diligence que cet exercice nécessite. Les montants quasi anecdotiques figurant dans la liste des crédits budgétaires supplémentaires en sont d'ailleurs le meilleur des reflets.

Nous constatons au passage que ni l'encouragement à la culture, ni l'aide sociale ne sont concernés par ces légers dépassements, exception faite pour être précis de CHF 1'679.30.- sur les autres charges du personnel de la rubrique « Aide sociale ». Nous signalons également la bonne santé financière du comité des fêtes qui, bien que disposant d'un budget de CHF 40'000.-, n'aura coûté que CHF 18'568.92.- à la commune, soit une économie de CHF 21'431.08.- par rapport au budget 2016.

Notre compte de fonctionnement dégageant plus de CHF 2.8 millions en raison de rentrées fiscales une nouvelle fois largement sous-estimées par l'administration fiscale dont les prévisions sont peu ou prou aussi fiables que celles de Paco Rabanne.

Si le danger n'est, dans le cas d'espèce, pas de recevoir la station Mir sur la tête, l'excès de prudence de l'administration fiscale nous contraint à être extrêmement prudent dans la gestion quotidienne des finances communales. Peut-être un mal pour un bien ?

Si nos dépenses de fonctionnement sont visiblement bien gérées, le PDC s'émeut toutefois du niveau élevé des investissements en cours et à venir. Les Communaux d'Ambilly, la nouvelle mairie, y compris la villa Fortuna, le parc Munier sont autant de projets qu'il nous faudrait être capable de financer mais également d'entretenir. Les projets à court et moyen termes sont pour le moins pharaoniques. Nous en avons encore eu la confirmation avec le chiffrage des coûts de la future école des Communaux. Nous sommes parfaitement conscients du fait que les taux d'intérêts actuels sont propices à de tels investissements et nous ne remettons pas en cause le bien-fondé des travaux concernés. Nous pensons toutefois qu'il serait de bon ton de ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre et de ne pas laisser, tel Ponce Pilate, l'insupportable dette aux futures générations.

Il y a cent-cinquante ans, Émile de Girardin disait que « gouverner, c'est prévoir ». Cela n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. Malgré cela, le PDC approuvera ces deux points à l'ordre du jour tout en recommandant au Conseil administratif une certaine prudence quant à notre capacité financière à assumer des investissements d'une ampleur sans précédent.



M. Roth donne lecture d'une déclaration du groupe PLR pour les points 6, 7 et 8 :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Ce soir, nous nous trouvons dans l'heureuse situation de pouvoir voter des comptes de fonctionnement excédentaires de CHF 2'868'537,99.

Si les charges ont dépassé le budget de CHF 935'963,33, elles ont été largement compensées par des revenus supérieurs au budget de CHF 3'782'801,32.

Les charges de CHF 38'532'263,33 comprennent des charges de personnel pour CHF 10'427'942,51, soit 27,06% et des amortissements de notre patrimoine administratif pour la somme de CHF 6'650'055,09, soit 17,26 %.

Quant aux revenus de CHF 41'400'801,32, ils proviennent essentiellement de l'impôt des personnes physiques, soit CHF 28'661'886,11 ou 69,23 % et de CHF 3'764'545,65 ou 9,09% des personnes morales, sans oublier la taxe professionnelle communale de CHF 1'564'500,-.

Nous constatons à travers ces chiffres que la ville de Thônex est au service de ses habitants avec une équipe parcimonieusement dotée et qu'elle dispose d'une capacité suffisante pour amortir ses investissements.

Nous pouvons ici saluer le travail engagé et compétent du conseil administratif et plus particulièrement du maire, M. Pascal Uehlinger, responsable du dicastère des finances, de toute l'administration communale et du côté de la planification financière celui de MM. Michel Zeder, secrétaire général adjoint et Frédéric Giroud de la comptabilité.

Les années qui vont suivre confronteront notre ville à de très forts investissements (infrastructures des Communaux d'Ambilly avec un groupe scolaire, nouvelle salle du conseil municipal, extension de la mairie etc.), réalisations nécessaires qu'il faut soutenir, mais qui engendreront des frais de fonctionnement et des charges d'amortissement.

L'heureux exercice 2016 ne doit pas donner des idées au législatif pour générer de nouveaux frais de fonctionnement qui mettraient en danger notre capacité à investir pour les générations futures.

Le groupe PLR votera les délibérations relatives aux points 6, 7 et 8 et vous invite à en faire de même.

M. Philippe Noël, fait la déclaration suivante portant sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour - au nom des groupes VI-VE et GS.

Tout d'abord, nous aimerions remercier M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint responsable des finances et M. Frédéric Giroud, ainsi que leurs collaborateurs pour leur travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. La qualité de la préparation des documents remis et des réponses aux nombreuses questions posées ont permis un travail efficace dans le cadre de la commission finances. Nous saluons aussi le travail du conseiller administratif en charge des finances, ainsi que celui de ses collègues pour le soin apporté à une gestion financière contrôlée et raisonnable de notre commune.

En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires 2016, nous constatons que les dépassements ont été expliqués et assumés de manière précise. Nous approuvons donc ces crédits budgétaires supplémentaires.



Concernant les comptes 2016 de la commune, nous prenons acte avec satisfaction et soulagement de l'excédent positif de près de 2,9 millions de francs qui laisse augurer d'une sérieuse embellie dans la façon d'aborder le budget 2018, contrairement à ce que nous déclarions l'an dernier lorsque les prévisions étaient pessimistes. Nous relevons par ailleurs que les estimations fiscales de l'administration cantonale sont souvent pessimistes et représentent une base peu fiable pour réaliser des estimations (en 2015 elles étaient inférieures de plus de 2 millions aux prévisions).

Au vu de la situation nettement plus positive qui apparaît maintenant, les groupes VI-VE, GS seront particulièrement attentifs dans l'élaboration des prochains budgets à ce que les dépenses d'équipement, autrement dit les investissements dans les nouveaux bâtiments communaux (annexes de la mairie, villa Fortuna, bâtiment administratif) et les Communaux d'Ambilly, ne se fassent pas au détriment des prestations offertes à la population, notamment dans les domaines sociaux, culturels et environnementaux. En automne, nous veillerons lors de l'établissement du budget 2018 que des économies ne soit pas prélevées sur les prestations sociales, environnementales et culturelles pour favoriser les dépenses d'équipement. La commune de Thônex n'engrangeant pas des recettes extraordinaires de CHF 3 millions par année, il s'agit de faire preuve de prudence, certes, mais aussi d'ouverture et de sens politique pour répondre dignement à l'ensemble des besoins de la collectivité publique et de ses habitants.

Les groupes VI-VE et GS approuveront les comptes 2016 de la commune de Thônex.

M. Stark fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, il revient à notre groupe politique de remercier les collaborateurs de la mairie pour la réalisation d'un travail administratif de qualité et détaillé, ainsi que l'ensemble du conseil administratif.

Le groupe Union Démocratique du Centre a pris bonne note des résultats de l'année comptable 2016. Le groupe UDC a approuvé en commission des finances ces comptes et approuvera encore une fois ceux-ci, ce soir.

L'occasion de se retrouver ce soir en séance plénière pour voter les crédits budgétaires supplémentaires, les comptes de fonctionnements et d'investissements, cela nous offre la possibilité de donner une perspective propre à chaque parti sur l'état de la bourse communale. Dans un concert de louanges, il est important de distinguer les variations mélodiques.

Permettez-nous donc de vous offrir notre variation musicale.

Malgré un excédent de charge entre le budget et les comptes, pour un montant de CHF 935'963,33, principalement dû aux crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement de 2016 pour un montant total de CHF 627'464.75.-, les comptes de la commune, pardon : de la ville de Thônex, nous sont présentés ce soir avec un excédent de revenus pharaonique de CHF 2'846'837.99.-.

A se demander s'il est encore nécessaire de faire l'effort d'établir un budget le plus équilibré possible !

Pour rebondir sur les propos de M. Noël, M. Singh indique que tout comme le social et la culture, le sport et la sécurité sont aussi des prestations offertes à la population.



La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, 1^{ère} vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 25 avril 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 suivants, pour un montant total de CHF 627'464,75 (six cent vingt-sept mille quatre cent soixante-quatre francs et septante-cinq centimes), soit :

01.303 assurances sociales	CHF	539.90
01.318 honoraires et prestations de service	CHF	9'504.80
05.309 autres charges de personnel	CHF	2'719,15
05.311 mobilier, machines et véhicules	CHF	3'257,53
08.332 amortissements extraor. patrimoine administratif	* CHF	0,00
10.300 autorités et commissions	CHF	800,00
11.310 fournitures de bureau et imprimés	CHF	139,17
14.312 eau, énergie, combustibles	CHF	3'195,65
21.314 prestations de tiers	CHF	67'892,83
30.365 institutions privées	* CHF	0,00
33.312 eau, énergie, combustibles	CHF	1'735,15
33.314 prestations de tiers	CHF	28'946,70
33.315 entretien d'objets mobiliers	CHF	918,00
34.312 eau, énergies, combustibles	CHF	23'332,45
34.313 autres marchandises	CHF	399,25
34.318 honoraires et prestations de service	CHF	1'353,55
35.311 mobiliers, machines et véhicules	CHF	3'833,80
35.319 frais divers	CHF	353,71
54.314 prestations de tiers	CHF	35'634,66
54.318 honoraires et prestations de service	CHF	388,80
58.309 autres charges de personnel	CHF	1'679,30
62.315 entretien d'objets mobiliers	CHF	15'437,35
62.352 communes	CHF	6,00
65.311 mobilier, machines et véhicules	CHF	3'535,95
72.311 mobilier, machines et véhicules	CHF	9'406,55
74.313 autres marchandises	CHF	236,65
78.312 eau, énergie, combustibles	CHF	119,20
90.330 impôts, remises et irrécouvrables	CHF	39'257,20
90.351 cantons	CHF	361'348,40
94.322 dettes à moyen et long termes	CHF	689,65
94.330 impôts, remises et irrécouvrables	CHF	914,35
95.312 eau, énergie, combustibles	CHF	4'027.90
95.314 prestations de tiers	CHF	2'048.90
95.318 honoraires et prestations de services	<u>CHF</u>	<u>3'812,25</u>

Total des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016

CHF 627'464,75

*./.. crédits budgétaires supplémentaires votés en 2016 par le conseil municipal :

délibération N°66 - le 4 oct. 2016

- rubrique 08.332 CHF 1'574'909,-

délibération N°36 - le 8 mars 2016

- rubrique 30.365 CHF 54'000,-

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

au vote : la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité

7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2016 (da-17-06)

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 avril 2017 :

Les comptes de fonctionnement ont été parcourus page par page afin que les commissaires puissent poser l'ensemble des questions nécessaires à leur contrôle des comptes proposés. Les comptes des organismes financés par la commune ont également fait l'objet de ce contrôle.

Au niveau du bilan comptable de la commune, il faut relever une fortune nette de plus de 112 millions, soit presque CHF 8'000,- par habitant, en augmentation de plus de 2.8 millions et des liquidités supérieures à 27,7 millions en forte augmentation, montant complété de notre compte de la taxe d'équipement de plus de 1,7 millions.

La dette globale, soit y compris celle contractée pour les immeubles locatifs, est en diminution de plus de CHF 800'000,-. Hormis le patrimoine financier, la dette a été contractée pour mémoire en 2010 pour la construction de l'école Marcellly. Vu les taux d'intérêts actuels il n'y a pas lieu d'amortir de manière plus rapide la dette restante.

Les comptes d'investissements n'ont fait l'objet d'aucune question complémentaire, ils n'apportent pas de commentaires particuliers.

Les commissaires ont préavisés favorablement les comptes 2016 de la commune par 13 oui et 1 abstention sans précision.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- vu le rapport favorable de la commission des finances du 25 avril 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e



1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 38'532'263,33 aux charges et de CHF 41'400'801,32 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'868'537,99.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 4'059'100,99 aux dépenses et de CHF 19'898,15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'039'202,84.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 4'039'202,84 par l'autofinancement à raison de CHF 9'518'593,08 au moyen de la somme de CHF 6'650'055,99 d'amortissements représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, dont CHF 1'574'908,75 d'amortissements complémentaires et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant CHF 2'868'537,99, l'excédent de financement s'élevant à CHF 5'479'390,24.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 2'868'537,99 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 147'895'797,14 qui se compose de :

–	patrimoine financier	CHF	62'654'598,27
–	patrimoine administratif	CHF	<u>85'241'198,87</u>
	Total de l'actif	CHF	147'895'797,14

et au passif un montant de CHF 147'895'797,14
qui se compose de :

–	engagements courants et passifs transitoires	CHF	3'519'922,82
–	dettes à moyen et long termes	CHF	8'300'000,--
–	provisions	CHF	9'792'260,09
–	engagements envers les financements spéciaux	CHF	13'965'445,02
–	fortune nette	CHF	<u>112'318'169,21</u>
	Total du passif	CHF	147'895'797,14

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à CHF 21'766'085,22.

au vote : la délibération est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité



8. Comptes 2016 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement.
(da-17-07)

M. Pascal Uehlinger, maire, et président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, indique que l'excédent de CHF 500'000.- de l'exercice 2016 n'est pas aussi élevé que celui l'exercice précédent, car le 150, rue de Genève a été rénové en vue de sa remise en location. Il ajoute que le Conseil de fondation a décidé d'attribuer les locaux du 150, rue de Genève au SIR pour accorder la priorité à ce partenaire de longue date de la commune. Le SIR, qui était prêt à investir plusieurs centaines de milliers de francs, s'est désisté au dernier moment, car, comme le suppose M. le Maire, il n'a pas remporté l'appel d'offres émis par la commune de Thônex auprès d'entreprises de sécurité (le SIR a fait une présentation relativement médiocre et ses prix sont moins raisonnables que ceux de l'entreprise qui a été retenue par les magistrats de Thônex). Le Conseil de fondation, qui se réunira la semaine prochaine, se dit déçu du comportement du SIR et regrette de lui avoir accordé la priorité au détriment d'une autre société qui fleurit à Meyrin, mais aurait apprécié d'occuper les locaux du 150, rue de Genève, car son fondateur est d'origine thônésienne.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 avril 2017 :

Les comptes de la Fondation ont été préavisés favorablement par 13 oui et 1 abstention pour raison professionnelle liée à l'organe de révision.

La séance est levée à 20h.12.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Andrew Arpidone, 3^{ème} vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2016, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du conseil de fondation,
 - du conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 25 avril 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2016 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

au vote : la délibération est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité



9. Demande d'un crédit de CHF 1'900'000,- en vue des travaux de réaménagements du parc Munier. (da-17-08)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégués aux parcs, promenades, donne des explications sur ce projet, ne reviendra pas sur les malheureux événements qui se sont enchaînés au cours de l'élaboration de ce projet, mais rappelle que le réaménagement du parc Munier portera sur une surface plus grande que celle du parc : les travaux s'étendront jusqu'à la villa du conservatoire populaire, la promenade devant Spot-Vision et les potagers urbains de Val-Vert situés derrière les habitations du chemin des Deux-Communes. M. Kilcher ajoute que ce projet s'inscrit dans une volonté politique consistant à reconquérir l'espace urbain et à le raccorder à un maillage vert auquel tiennent les élus de Thônex. Les aménagements floraux de la rue de Genève, dont le budget de réalisation a été accepté par les conseillers municipaux lors du dernier Conseil municipal, s'inscrivent dans la même dynamique : reprendre possession de la zone du parc Munier et offrir des aménagements verts aux citoyens sur la partie urbanisée la plus dense de la commune. Enfin, M. Kilcher relève que le coût de ce projet a été revu à la baisse suite au travail réalisé par la commission des finances et la commission des parcs et promenades, car les devis reçus par la Mairie ont permis d'affiner les prix et d'économiser CHF 200'000.-.

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances donne de précisions sur la partie financière de ce point, n'a pas de commentaire supplémentaire à formuler.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 avril 2017 :

Lundi 24 avril 2017 a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

En présence de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, de M. De Oliveira, responsable technique et de M. Ferraud, architecte paysagiste du bureau Oxalis.

En introduction, M. Marc Kilcher, conseiller administratif, ainsi que les invités nous ont résumé la situation concernant le réaménagement du Parc Munier et de ses environs.

Il convient de relever qu'il s'agit d'un retour en commission demandé par la commission des finances afin de réétudier ce dossier devenu un peu trop coûteux.

Pour ce faire, les commissaires ont réétudié avec soin tous les nouveaux détails de l'aménagement de ces 5'000 m², qui se situent depuis l'extension de l'école de Marcellly, l'agoraspace, le conservatoire, le four à pains, le Parc Munier et la petite promenade devant Spot-Vision jusqu'à la rue de Genève.

Cette seconde étude prévoit une économie de CHF 200'000,- et le projet arrive à un coût plus raisonnable de CHF 1'900'000,-.

A l'unanimité, la commission a donné son aval au Conseil administratif pour présenter à nouveau la demande de crédit à la commission des finances.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2017 a été approuvé par 4 voix pour et 4 abstentions.



Dans les divers, nous avons parlé des chenilles processionnaires et du kiosque sur la place du Chêne Vert. Ces sujets seront repris lors d'une prochaine réunion de la commission.

A cause du calendrier déjà bien rempli, la commission des parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetièrre, se réunira exceptionnellement le jeudi 1^{er} juin.

La séance a été levée à 19h39

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2017 :

Suite au premier renvoi de la commission lors de la séance du 23 mars, le projet a été réétudié et les montants affinés. Ces modifications sont détaillées et les commissaires préavisent favorablement ce crédit d'investissement par 12 oui et 1 abstention motivée.

La séance est levée à 20h20, après avoir commencé à 19h55 suite à la commission des travaux, bâtiments qui précédait cette séance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Rufener donne lecture d'une déclaration au nom des groupes VI-VE et gauche sociale :

Le parc Munier ne convient plus aux usages actuels. Les espaces aux alentours ont été adaptés les uns après les autres et s'apparentent à présent à un « patchwork ». Le projet proposé n'est pas uniquement un simple réaménagement comme le nom de la délibération l'indique, mais une réflexion plus globale sur cet espace qui s'étend au-delà de l'enceinte du parc Munier. Il vise notamment à relier plusieurs lieux stratégiques de la commune de Thônex, qui sont entre autres le four à pains et l'agora-espace, et à leur accorder une meilleure visibilité. Le maillage vert prévu dans ce projet rend aussi le centre de la commune plus agréable. Pour ces raisons, les groupes gauche sociale et VI-VE soutiendront ce crédit de CHF 1'900'000.-.

Mme Gregori indique que le groupe MCG acceptera ce crédit de CHF 1'900'000.- destiné au réaménagement du parc Munier et de ses environs même si ses membres jugent ce montant très onéreux. Le MCG estime que ce projet est joli, mais demande aux élus de songer aux personnes allergiques, toujours plus nombreuses, lorsqu'ils choisiront les plantes et les fleurs, car cet espace sera utilisé par tous les citoyens et citoyennes de Thônex.

M. Calame a oublié de préciser qu'il ne prendra pas part au vote pour des raisons de conflit d'intérêt.

M. Knörr donne lecture d'une prise de position de l'UDC :

Le crédit de CHF 1'900'000.- qui nous est présenté ce soir a connu bien des turpitudes avant de figurer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Nous nous penchons donc sur le berceau d'un bébé dont la gestation a été plus longue que prévue. Cependant, il est la preuve que le dialogue, la concertation, sont non seulement nécessaires au jeu démocratique, mais qu'en plus, à Thônex, il fonctionne. Leçon que se devrait de retenir notre imperium cantonal. Il est vrai que Genève tient plus de l'Europe que de la Suisse, ce qui explique ses innombrables errances et égarements.



CHF 1'900'000 ! D'aucuns pourraient trouver ce montant excessif. Certes, les sommes allouées aux mandataires nous laissent pensifs. Mais il serait faux de croire qu'il ne s'agit que d'une réhabilitation du parc Munier. Non, il s'agit bien d'une métamorphose complète destinée à donner vie au centre de la commune, à apporter une touche de vert dans un paysage urbain, à lutter contre le gris béton si cher à M. Hodgers.

M. Richard Stark, 1^{er} vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le conseil municipal a voté un crédit d'étude de CHF 72'500,- en date du 20 décembre 2016 en vue de poursuivre l'étude du projet de réaménagement du parc Munier, présenté par le bureau Oxalis,
- attendu que ce parc se situe dans un endroit stratégique de la commune au croisement de l'avenue Tronchet et du chemin des Deux-Communes, menant respectivement à la salle des Fêtes et à la place Graveson, il relie également les équipements publics entre eux : jardin d'enfants, école Marcelly-Tronchet, les potagers urbains, le four à pain et le futur bâtiment administratif,
- attendu que les aménagements de ce jardin sont vieillissants et peu adaptés aux usagers actuels,
- attendu que ce projet s'inscrit dans une démarche d'image directrice des espaces publics qui renforce la circulation douce entre le nord et le sud de la commune en intégrant les aménagements existants,
- vu que le projet s'attache à exprimer le potentiel du site existant, tout en confortant son caractère végétal, en fluidifiant la circulation piétonne et par l'aménagement de nouvelles placettes comprenant des espaces ensoleillés et ombrés,
- vu les coûts annuels induits par le réaménagement du parc Munier qui sont évalués à CHF 130'000,-, chiffre qui comprennent les charges d'amortissement annuelles, les frais d'entretien de la parcelle et les charges de financement de l'emprunt,
- vu le projet d'aménagement présenté par le bureau Oxalis,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs et promenades du 24 avril 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 27 avril 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e



2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 1'900'000,- en vue de la réalisation des travaux de réaménagement du parc Munier.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 1'972'500,- au moyen de 20 annuités qui figureront sous la rubrique n°33.331 du budget de fonctionnement de 2018 à 2037.

au vote : la délibération est acceptée par 21 voix pour et 2 abstentions

10. Projets de délibération

M. le Président informe qu'aucun projet n'a été déposé dans les délais.

11. Propositions du conseil administratif

11.1. M. Pascal Uehlinger, maire

M. le Maire n'a aucune proposition à formuler.

11.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

M. Kilcher n'a aucune proposition à formuler.

12. Questions écrites :

M. Pascal Uehlinger, maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors du conseil municipal du 11 avril 2017 par :

12.1. M. Andrew Arpidone, conseiller municipal – ayant comme intitulé : « Hémorragie des offices de poste à Genève »

- 1) La Poste n'a eu aucun contact avec le conseil administratif de Thônex par rapport au statut de l'office de poste de 1226 Thônex. Suite à sa communication nationale du 26 octobre dernier présentant sa nouvelle stratégie de développement du réseau postal, la Poste a mené une première table ronde avec les autorités cantonales genevoises afin de tenir compte des pôles régionaux importants et des données de développement du canton. Une seconde rencontre est prévue prochainement afin de déterminer les offices de poste qui seront garantis jusqu'en 2020. Une communication officielle sera publiée à l'issue de cette seconde rencontre.
- 2) L'association des communes genevoises n'est pas en discussion avec la Poste concernant le développement du réseau. A l'issue de la publication des offices de poste concernés par une réorganisation d'ici 2020, la Poste prendra contact avec les autorités exécutives des communes concernées afin de trouver un accord quant à la meilleure alternative à mettre en place.



- 3) Le conseil administratif attend la prise de position de la Poste avant de se prononcer.

M. Arpidone remercie le conseiller administratif de sa réponse et en prend acte, mais espère que les magistrats de Thônex surveilleront ce dossier d'un œil vigilant, car une fermeture de l'office de poste en 2020 serait tout autant précipité que néfaste pour les habitants de la commune.

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Démission de Mme Katia Contreras

M. Roth rappelle que Mme Katia Contreras a démissionné du Conseil municipal le 30 avril et a également donné son congé à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex. Il prie le groupe VI-VE de nommer un successeur dans les meilleurs délais afin que le Conseil municipal puisse confirmer cette désignation et que le Conseil de fondation soit à nouveau au complet.

13.2. Installation des tables en prévision de la Fête du printemps

M. Arpidone rappelle que les élus ont reçu la semaine passée un courriel de Mme Küng grâce auquel ils pouvaient s'inscrire pour installer puis enlever les tables utilisées à l'occasion de la Fête du printemps. Il regrette qu'aussi peu de personnes se soient inscrites et constate que les tournois de pétanque ou les repas de fin de présidence rencontrent un plus franc succès. M. Arpidone précise qu'il ne vise pas les femmes qui n'ont pas répondu, car les tables pèsent lourd.

Quelques personnes émettent des protestations

M. Arpidone constate que ces propos soulèvent une volée de bois vert, alors qu'ils ne tentaient que d'excuser l'absence de certaines personnes, mais suppose que les personnes qui réagissent le plus sont probablement celles qui n'ont pas répondu. Par ailleurs, les membres du comité des fêtes regrettent que les conseillers municipaux ne soient pas plus souvent appelés pour participer à la préparation des festivités, mais M. Arpidone ne peut que constater que les demandes de participation restent toujours sans réponses.

13.3. Migrants

Mme Gregori s'interroge sur les migrants, car, selon la Tribune de Genève, la commune de Thônex a été déboutée de sa demande.

M. le Maire explique que la commune et les voisins ont déposé deux recours différents. Celui de la commune a été considéré comme recevable, mais s'est fait rejeter, tandis que celui des voisins a été considéré comme irrecevable et s'est aussi fait rejeter. Les avocats préparent en ce moment le recours que déposera la commune.

13.4. Petites poubelles vertes et questionnaire relatif à la sécurité

Au sujet des poubelles vertes dont une distribution est prévue samedi 13 mai, M. Stark demande si une méthode permet de vérifier que les poubelles sont données uniquement aux habitants de la commune.



M. Kilcher répond que chaque personne qui prélève une poubelle verte au stand se voit proposée de répondre à un questionnaire sur la gestion des déchets. Parmi les questions qui sont posées, une demande à l'interlocuteur d'identifier le secteur de Thônex dans lequel il habite (ces secteurs sont les mêmes qui ont été utilisés dans le cadre du questionnaire relatif à la sécurité publique). Si ces personnes acceptent de remplir le questionnaire et indiquent le secteur dans lequel elles habitent, il s'agit bel et bien de Thônésiens. M. Kilcher concède qu'elles peuvent aussi donner de fausses informations ou refuser de remplir le questionnaire.

M. Stark demande si le Conseil administratif est en mesure de présenter un bilan sur le questionnaire relatif à la sécurité.

M. Kilcher répond que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine commission sports, police et militaire qui est prévue le jeudi 11 mai.

13.5. Recours contre le projet de cinq villas

M. Knörr demande si le recours fait mention du problème du stationnement des véhicules, lequel ne saurait tarder, le long du chemin sur lequel un promoteur prévoit de créer cinq villas individuelles. Il demande également si le problème du tri et de l'évacuation des déchets est évoqué.

M. le Maire répond que les levées de déchets peuvent se faire soit en bout de chemin, soit à la parcelle. Il ajoute qu'en règle générale, la commune demande pour les projets de cette nature, indépendamment de leur qualité, qu'une bordure de 1.20 mètres de large en fonds de jardin soit aménagée si les villas du milieu sont hermétiquement cloisonnées pour éviter que les habitants traversent leur maison lorsqu'ils sortent les poubelles. Si le camion benne fait une levée à la parcelle, la commune exige qu'un emplacement dédié aux déchets soit prévu à proximité du groupe de villas ou de maison individuelles ou qu'une enveloppe de CHF 2'500.- lui soit versée pour aménager une zone à l'entrée du chemin. En ce qui concerne les places de stationnement, M. le Maire indique que les villas sont dotées de parkings individuels et que la collectivité publique ne peut réguler la circulation dans les chemins privés.

Afin d'éviter tout futur conflit de voisinage, M. Knörr estime que la commune devrait porter l'affaire dans de plus hautes instances, voire jusqu'au Tribunal fédéral, tout en restant bien entendu dans la limite du raisonnable.

13.6. Brochure EasyVote

M. Knörr rappelle que M. le Maire a demandé en début de séance l'avis des élus sur la brochure EasyVote. À son sens, les conseillers municipaux n'ont fait que « nourrir les têtes de subventions » en finançant l'impression de cette brochure qui ne contient rien d'intéressant. Il demande si, à tout hasard, la version alémanique est plus étoffée.

M. le Maire demande si d'autres élus souhaitent se prononcer sur cette brochure dont, selon lui, la rédaction et l'impression ont demandé des efforts alors que le contenu est très faible.



M. Da Silva rappelle que la brochure ne peut être étoffée lorsqu'un seul sujet fédéral est mis au vote. Il estime que les élus devraient recevoir la présentation du bilan de cette phase de test en commission, mener un débat serein et éventuellement abandonner le projet s'il n'est pas viable. Quoi qu'il en soit, M. Da Silva soutient que les conseillers municipaux doivent tenir un débat sur cette brochure au lieu de la clouer au pilori.

M. le Maire réplique qu'il se sent déçu, d'une part, parce qu'il a envoyé une lettre à chaque personne, ce qui a engagé du temps et des ressources et, d'autre part, à cause du coût de la brochure. Il ajoute qu'il ne peut fournir de statistiques sur l'influence que cette brochure a eue sur les élections, mais a le sentiment d'offrir un service que n'attendent pas les habitants de la commune.

M. Da Silva remercie le Conseil administratif et les services de la commune pour leur travail mais réitère qu'il souhaite débattre et statuer sur la brochure EasyVote en commission.

Mme Tercier juge cette brochure très sommaire et peu explicite.

M. Houman remercie le Conseil administratif et les services de la commune d'avoir effectué le travail de recherche demandé par son groupe et se dit très heureux d'apprendre que les magistrats ont obtenu davantage de précisions sur l'application de cette brochure. Ensuite, M. Houman rappelle que, comme il l'a évoqué en commission des finances, une bonne idée ne doit pas devenir un fardeau administratif et que si la mise en application d'EasyVote se révèle trop fastidieuse et onéreuse, d'autres moyens peuvent être mis en place pour encourager les jeunes et les citoyens à voter. M. Houman tient cependant à en débattre en séance de commission des finances, car il est difficile de juger EasyVote sur la base d'une brochure dont le contenu porte sur une seule votation, qui plus est fédérale et non cantonale.

Pour soutenir M. Da Silva et M. Houman, M. Noël estime également que les membres de la commission des finances doivent se réunir pour débattre du document et mieux comprendre son contenu qui, par ailleurs, a un meilleur effet lorsqu'il est succinct. M. Noël concède que l'investissement financier et temporel ne doit pas être disproportionné par rapport à l'utilité de l'information que transmet la brochure EasyVote.

Mme Macchiavelli ne se souvient plus si la commune de Thônex s'est montrée favorable à la brochure ou à toute sensibilisation en faveur d'EasyVote.

M. le Maire rappelle qu'une majorité de conseillers municipaux ont prôné l'utilisation d'EasyVote et que Thônex ne se contente pas de mettre des piles de brochures à disposition de ses citoyens dans certains lieux stratégiques de son territoire, ce que font certaines communes telles que Onex, mais cherche à aller au bout de la démarche.

M. Kilcher indique que la commune d'Onex a amorcé une campagne électorale pour le Conseil d'État.



Mme Macchiavelli fait remarquer que le plus important est d'inciter les jeunes à utiliser l'application EasyVote, qu'elle juge très ludique, et que même si la première brochure n'est pas parfaite, la prochaine sera probablement meilleure.

Pour répondre à Mme Macchiavelli, M. Houman rappelle que les quatre motionnaires souhaitaient encourager les jeunes à voter et ont proposé pour ce faire de promouvoir EasyVote. Il concède qu'EasyVote n'est pas le seul moyen d'inciter les jeunes à accomplir leur acte civique et qu'un autre peut être adopté si les élus constatent qu'il est trop complexe et onéreux à mettre en œuvre. Il existe une autre piste qui correspond à l'objectif louable soutenu à l'unanimité du Conseil municipal : celle d'Internet, qui a l'avantage d'encourager non seulement les jeunes, mais aussi les nouveaux citoyens et la population au sens large de la commune.

14. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018. (dm-17-03)

14.1. Élection du nouveau Président :

Présidente 2017-2018

Mme Fidelina Gomes Dias
présentée par M. Rufener, pour la gauche sociale

M. Zaugg, président en charge, félicite Mme Fidelina Gomes Dias, nouvelle présidente et donne lecture de son discours avant de lui céder la parole :

*M. le Maire,
M. le conseiller administratif,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et messieurs du secrétariat de la Mairie,*

Tout d'abord, je tiens à remercier l'aide que Mme Véronique Psarofaghis ainsi que les membres du secrétariat de la Mairie m'ont apporté tout au long de ma présidence. Je passe donc le témoin à ma collègue, Mme Fidelina Gomes Dias, qui, je le sais, sera une présidente efficace et perspicace. Je la félicite pour son élection et lui souhaite plein de succès lors de cette année.

Je désire également réitérer mes remerciements à ma famille ainsi qu'à mon épouse et je suis en pensée avec elle car ma belle-mère est à l'hôpital depuis une semaine. J'ai été flatté et honoré de représenter notre commune tout au long de l'année écoulée. Je garderai de nombreux souvenirs dans ma mémoire et dans mon cœur.

Je ne ferai pas l'ombrage d'énumérer les nombreux événements marquants qui se sont produits pendant cette année de présidence, car ils sont trop nombreux. Je penserai néanmoins à une petite émission qui a eu lieu samedi sur la RTS en mentionnant un candidat ou un conseiller municipal MCG, M. Bonnard, avec l'intervention de M. Poggia.

Je terminerai par ces mots : vive la Suisse, vive Genève et vive Thônex.



14.2. Allocution de la nouvelle présidente

Avant de passer à l'élection du bureau, Mme Fidelina Gomes Dias, nouvelle présidente donne lecture de son discours :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Mes chères et chers collègues,
Mesdames et Messieurs du public,*

Je suis honorée de vivre ce soir un des moments les plus importants de mon parcours. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée, et je suis reconnaissante envers le parti socialiste pour son soutien.

Je suis née en Afrique, en Guinée-Bissau, un pays encore plus petit que la Suisse. Je suis arrivée à Genève depuis Paris en 1985. Par le hasard de la vie je me suis installée à Thônex.

Durant ces nombreuses années, j'ai pu assister au développement de la commune et y voir grandir mes enfants.

Notre belle commune est devenue ville maintenant avec l'augmentation de la population, à laquelle j'ai l'honneur d'avoir contribué.

Après une quinzaine d'années vécues à Thônex, j'ai ressenti le besoin de rendre à la Suisse au moins en partie tout ce qu'elle m'avait offert, et j'ai demandé ma naturalisation.

Le jour où je suis devenue Suisse fut un jour inoubliable. Je me souviens du très beau discours de M. Cramer, qui, alors que la Suisse pouvait parfois renvoyer une image de fermeture au monde, rendait confiant dans les valeurs démocratiques de la Suisse.

J'ai particulièrement aimé chanter l'hymne national, dont les paroles permettent de contempler la beauté de ce pays depuis le sommet des Alpes, avant de redescendre rejoindre des habitants accueillants.

J'ai très rapidement ressenti le besoin de m'engager. J'estimais que la vertu réside dans une action désintéressée, qui vise non l'intérêt particulier mais le bien commun.

Guidée par la foi, je me suis formée aux soins à domicile, ce qui a été ma profession tout au long de ma vie.

En effet, apporter une aide aux personnes qui en ont besoin, permettre un dialogue avec des personnes qui souffrent de l'isolement, voilà ce qui m'anime au quotidien.

Je suis devenue conseillère municipale en 2008, par intérêt pour les affaires communales et les belles rencontres avec nos communiers.

La commune porte à bout de bras beaucoup de projets en voie de réalisation. Ces projets sont d'intérêt général et doivent fédérer tous les partis pour le bien de la commune.

J'espère que nos débats seront de plus en plus constructifs et tolérants durant l'année à venir.



En ce qui me concerne, j'ai adopté cette ville qui m'a beaucoup donné, tant au niveau humain que culturel, car elle se caractérise par une culture de la diversité que je représente dès aujourd'hui en tant que première citoyenne de la commune.

Permettez-moi, avant de conclure, de remercier et rendre hommage à Philippe Zaugg pour son travail. Merci pour tout ce que tu as fait durant cette année, te remplacer ne sera pas une tâche facile, mais je ferai de mon mieux.

Je tiens également à remercier l'ensemble des collaborateurs dont le travail facilite grandement la tâche de notre délibératif, en particulier M. Guex, Mme Psarofaghis et M. Zeder, avec lesquels je me réjouis de pouvoir travailler durant cette année.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée.

Vive Genève et vive Thônex.

14.3. Élection des membres du bureau du conseil municipal :

1 ^{ère} vice-présidente :	M. Philippe Noël (VI-VE)
2 ^{ème} vice-président :	M. Andrew Arpidone (PDC)
3 ^{ème} vice-président :	M. Richard Stark (UDC)
secrétaire :	M. Philippe Guex
1 ^{er} vice-secrétaire :	M. Ashwani Singh (PLR)
2 ^{ème} vice-secrétaire :	Mme Katia Gregori (MCG)

Le Président en charge reprend les pouvoirs et passe la parole au conseil administratif s'il désire faire une déclaration.

M. le Maire rappelle que le Conseil administratif a vécu une année politiquement fastidieuse et espère que son successeur aura la tâche plus facile. Cette année, les conseillers municipaux ont approuvé vingt-deux crédits dont le montant total s'élève à CHF 72'307'525.-, soit un tiers des investissements qui leur seront soumis au vote au cours des dix prochaines années. Même s'ils devront se prononcer sur quelques millions de Francs supplémentaires, l'année 2016 représente un record en matière de crédits votés. M. le Maire conclut qu'il transmettra avec plaisir le flambeau lors de la prochaine séance plénière à M. Marc Kilcher, qu'il deviendra lui-même humble membre du Conseil administratif et que M. Decrey occupera la fonction de premier vice-président du Conseil administratif.

[Applaudissements]

M. Houman prie le Président d'excuser M. Florian Wünsche qui ne viendra pas, car la séance se termine plus tôt qu'à l'accoutumée.



La séance est levée à 21h50 et l'assemblée est invitée à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien

Le président

Le secrétaire

M. Philippe Zaugg

M. Philippe Guex

Thônex, le 23 juin 2017 - procès-verbal « emh »

pv/cm/9 mai 2017